

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

19 juillet 2017

Rapport au Parlement wallon

Organisation et gestion des missions statutaires du Centre wallon de recherches agronomiques



La Cour des comptes a réalisé un audit portant sur l'organisation du Centre wallon de recherches agronomiques, la gestion de ses activités transversales et le pilotage de ses activités de recherche.

Le Centre est un organisme d'intérêt public qui, régionalisé en 2003, a pour mission d'assister le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de sa politique en matière de recherches agronomiques.

La Cour des comptes a observé d'importants problèmes organisationnels : difficultés de recrutement, manque de formalisation des procédures et absence de contrôle interne structuré et généralisé.

Le taux d'occupation du cadre est de 67 % et n'atteint que 20 % pour les fonctions de direction et d'encadrement. En l'absence d'un chef comptable ou d'un directeur de la valorisation, le Centre enregistre un important retard dans la reddition des comptes annuels, dont les derniers reçus par la Cour portent sur l'exercice 2009.

Le Centre dégage un excédent financier significatif, qui trouve son origine dans des dépenses de personnel et de travaux inférieures à celles prévues.

La Cour des comptes a par ailleurs relevé l'absence d'un inventaire exhaustif, comprenant, entre autres, les stocks de produits animaux ou végétaux générés par les activités de recherche et revendus par le Centre. Son patrimoine n'est donc pas correctement protégé contre les risques de perte ou de vol. Quant aux marchés publics, cet audit a confirmé, malgré quelques points d'amélioration, les principaux constats antérieurs liés à leur fractionnement, au risque de limitation de la concurrence et aux carences de contrôle de leur exécution.

Sur le plan stratégique, les objectifs politiques de recherche agronomique définis par le gouvernement sont flous et non chiffrés. En outre, faute de réunion de l'organe scientifique de guidance et d'évaluation, c'est le Centre qui rédige le projet de programme triennal, contrairement au prescrit de la réglementation. Par ailleurs, rien ne garantit que ce programme de recherche soit en lien avec les objectifs politiques du gouvernement wallon.

Recommandations

La Cour des comptes formule un ensemble de recommandations, dont cinq revêtent une importance particulière : établir, en matière de recherche agronomique, des objectifs

politiques assortis de cibles à atteindre ; veiller au fonctionnement permanent des institutions de guidance et de suivi ; réaliser une évaluation actualisée des besoins en personnel et en compétences pour mieux mettre en adéquation les ressources humaines avec la réalisation des missions ; organiser structurellement le contrôle interne et, enfin, réexaminer les moyens financiers mis à la disposition du Centre au travers de la dotation régionale.

Le nouveau directeur général a annoncé un certain nombre de mesures de nature à pallier divers problèmes relevés.

Réponse du ministre

Le ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme, des Sports et des Infrastructures sportives annonce qu'il donnera des instructions au Centre afin d'actualiser son plan d'action de suivi des recommandations de la Cour pour y intégrer l'ensemble des thématiques abordées.

Informations destinées à la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à l'amélioration de la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés, des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport *Organisation et gestion des missions statutaires du Centre wallon de recherches agronomiques* a été transmis au Parlement wallon. Ce rapport, qui existe uniquement en version électronique, et ce communiqué de presse sont disponibles sur www.courdescomptes.be.